



Procès-verbal
Le mardi 7 mai 2002 - n° 96

10 heures

Présidente : Mme Louise Harel

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 05.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 30 avril 2002, sur la motion de M. Bégin, ministre de la Justice, proposant que le principe du projet de loi n° 50, Loi modifiant le Code civil, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 50 est adopté.

M. Bégin, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 50 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 9 avril 2002, sur la motion de M. Bégin, ministre de la Justice, proposant que le principe du projet de loi n° 68, Loi modifiant la Loi sur les cours municipales, la Loi sur les tribunaux judiciaires et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 68 est adopté.

M. Bégin, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 68 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

7 mai 2002

Adoption du principe

M. Bégin, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 84, Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 84 est adopté.

M. Bégin, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 84 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

À 11 h 24, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, M. Brouillet, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 05.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Legault, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 96 Loi sur les services préhospitaliers d'urgence et modifiant diverses dispositions législatives

7 mai 2002

La motion est adoptée.

M. Boisclair, ministre de l'Environnement, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants :

- n° 99 Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives
- n° 103 Loi portant restrictions relatives à l'élevage de porcs

Les motions sont adoptées.

Mme Lemieux, ministre responsable de la Charte de la langue française, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

- n° 104 Loi modifiant la Charte de la langue française

La motion est adoptée.

M. Facal, ministre responsable de l'Administration et de la Fonction publique et président du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

- n° 91 Loi concernant la prolongation de certaines conventions collectives des secteurs public et parapublic

La motion est adoptée.

7 mai 2002

M. Jutras, ministre de la Sécurité publique, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants :

n° 89 Loi sur le système correctionnel du Québec

n° 100 Loi modifiant la Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques, la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement et la Loi sur les permis d'alcool

Les motions sont adoptées.

Mme la Présidente communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 216 Loi concernant la Municipalité de Caplan

Le rapport précise que le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et être adopté avant le 23 juin 2002.

(Dépôt n° 1120-20020507)

M. Boisclair, leader du gouvernement, au nom de M. Lelièvre (Gaspé), propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 216, Loi concernant la Municipalité de Caplan.

La motion est adoptée.

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 216 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre des Affaires municipales soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

7 mai 2002

Dépôts de documents

M. Ménard, ministre des Transports, dépose :

Le rapport annuel de l'Agence métropolitaine de transport, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2001.

(Dépôt n° 1121-20020507)

M. Boisclair, leader du gouvernement, dépose :

La réponse écrite à une pétition présentée le 13 mars 2002 par M. Benoit (Orford) concernant le tracé de l'autoroute 30 dans l'axe de la route 132 ;

(Dépôt n° 1122-20020507)

La réponse écrite à une pétition présentée le 20 mars 2002 par M. Dumont (Rivière-du-Loup) concernant l'élargissement de la route 185.

(Dépôt n° 1123-20020507)

Mme la Présidente dépose :

Le rapport du Directeur général des élections du Québec sur les résultats officiels du scrutin tenu le 15 avril 2002 dans les circonscriptions électorales d'Anjou, de Saguenay et de Viger ;

(Dépôt n° 1124-20020507)

Copie du préavis de la motion proposée par M. Bécharde (Kamouraska-Témiscouata) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 8 mai 2002, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'Opposition ».

(Dépôt n° 1125-20020507)

7 mai 2002

Dépôt de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Pelletier (Abitibi-Est) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 21 007 citoyens et citoyennes de l'Abitibi, concernant le nombre de médecins dans la région de l'Abitibi.
(Dépôt n° 1126-20020507)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la Présidente, Mme Houda-Pepin (La Pinière) retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la Présidente, M. Facal, ministre responsable de l'Administration et de la Fonction publique et président du Conseil du trésor, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

M. Roger Bertrand, ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux, à la Protection de la jeunesse et à la Prévention, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine de la santé mentale qui se tient cette année du 5 au 11 mai sous le thème *Notre santé mentale, c'est notre richesse*.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

7 mai 2002

M. Bergman (D'Arcy-McGee) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale des sages-femmes qui s'est tenue le dimanche 5 mai dernier.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Simard, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 54, Loi portant réforme du Code de procédure civile ;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre les consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 77, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les municipalités régionales de comté ;
- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre les consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 66, Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires ;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 65, Loi budgétaire n° 1 donnant suite au discours sur le budget du 29 mars 2001 et à certains énoncés budgétaires ;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 72, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains.

7 mai 2002

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Bissonnet, troisième vice-président, rend sa décision concernant la question soulevée le 1^{er} mai 2002 par M. Vallières (Richmond) et par M. Paradis, leader de l'opposition officielle, au sujet d'une réponse déposée par le gouvernement à une question adressée au ministre de l'Éducation et au ministre de la Santé et des Services sociaux, relative aux coûts des travaux d'enlèvement de l'amiante dans les édifices publics.

À la suite du dépôt de cette réponse, M. Vallières (Richmond) et M. Paradis, leader de l'opposition officielle, alléguaient que la question n'aurait pas dû être retirée du *Feuilleton et préavis*, puisqu'elle ne contenait que la partie adressée au ministre de l'Éducation.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Bien que la présidence ne puisse s'immiscer dans le contenu d'une réponse ni exiger qu'un ministre y réponde ou décider quel ministre doit y répondre, la question inscrite le 13 décembre 2001 par le député de Richmond est particulière puisqu'elle aurait dû faire l'objet de deux questions distinctes car elle s'adressait à deux ministres. C'est pourquoi, après discussion avec les leaders parlementaires, la question sera réinscrite au *Feuilleton et préavis* en y enlevant toutefois les aspects s'adressant au ministre de l'Éducation pour lesquels une réponse a été fournie.

Puis, M. Bissonnet, troisième vice-président, informe l'Assemblée que le projet de loi « Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage » inscrit en nouveau préavis au *Feuilleton et préavis* du 2 mai 2002, au nom du ministre de l'Environnement, sera retiré à la demande de ce dernier.

Enfin, il informe l'Assemblée que, le mercredi 8 mai 2002, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata).

Cette motion se lit comme suit :

QUE les gouvernements du Canada et du Québec
assument pleinement leurs responsabilités respectives dans le

7 mai 2002

dossier de la crise du bois d'œuvre affectant l'industrie forestière québécoise, ses travailleurs et les régions du Québec.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Julien, ministre du Revenu, propose que le projet de loi n° 14, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives relativement à la protection des renseignements confidentiels, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 14 est adopté.

Adoption du principe

Mme Papineau, ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce, propose que le principe du projet de loi n° 87, Loi modifiant la Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec et la Loi sur la Société Innovatech Régions ressources, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de M. Gautrin (Verdun).

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Fournier (Châteauguay) à M. Legault, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant le nombre de lits mis à la disposition des malades dans les urgences ;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Rochefort (Mercier) à M. Sylvain Simard, ministre de l'Éducation, concernant les ressources mises à la disposition des homosexuels et des lesbiennes dans les écoles

7 mai 2002

secondaires. M. Boulerice, ministre délégué aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration, remplace le ministre de l'Éducation pour ce débat.

À 18 h 25, M. Beaulne, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 8 mai 2002, à 10 heures.

La Présidente

LOUISE HAREL